

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

*DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
DSRP II*

RESUME

JUIN 2006

1- Introduction et contexte

Le Sénégal a élaboré et mis en œuvre un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2003-2005. Les résultats obtenus sur cette période ont été jugés satisfaisants avec une croissance économique qui s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 6,1% en 2005).

Les rapports d'avancement 2003 et 2004 du DSRP1 ont fait état d'importants progrès dans la mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs prioritaires du DSRP.

Beaucoup d'efforts entrepris sur la période, justifient en partie, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénium Challenge Account (MCA) et tout récemment en 2005 l'admission du Sénégal à l'initiative du G 8 d'annulation de la dette.

Malgré tout, le bon niveau de croissance, atteint sur la période, reste en deçà de l'objectif d'au moins 7%, nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, d'améliorer significativement les conditions de vie des ménages et de réduire la pauvreté de moitié en 2015.

Si la croissance économique demeure limitée à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles. Ces contraintes concernent, notamment, l'existence de barrières administratives à la création et au fonctionnement des entreprises, les lenteurs et incertitudes liées aux procédures juridiques et judiciaires, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, le difficile accès au financement et au foncier, ainsi que la faible diversification de la production. Les infrastructures d'accompagnement des activités économiques, notamment physiques, restent, en dehors des télécommunications, faiblement développées. Les problèmes de mobilité urbaine à Dakar persistent, engendrant des surcoûts en temps importants qui compromettent la compétitivité de l'économie. Au niveau sectoriel, le rythme de progression de l'économie est toujours sensible à l'évolution de la production agricole qui est elle-même hautement dépendante de la pluviométrie.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le processus de mondialisation se consolide avec son cortège de contraintes et d'opportunités fondées sur le respect des normes économiques jalonnant le chantier de la compétitivité.

De son côté, l'État a fait des efforts importants pour respecter les ratios de répartition des dépenses publiques retenues dans le DSRP, en vue de promouvoir un développement durable et favorable aux couches les plus démunies. Cependant, le problème de l'efficacité des dépenses publiques persiste dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

C'est dans ce contexte que le Sénégal a élaboré son second DSRP en vue de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. Diagnostic de la pauvreté

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivie des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des attentes. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué d'avec la croissance, le PIB réel ayant crû de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001.

Cependant, ces performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population.

Quant aux indicateurs de santé, ils demeurent en deçà des recommandations de l'OMS. Le système de santé dans son ensemble fait face à de graves contraintes avec la recrudescence des endémies locales et la malnutrition qui touche de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables.

Au total, le retour de la croissance enregistrée sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction significative de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres.

Conscient de la nécessité de renverser ces tendances lourdes, le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté sa principale priorité. Cet engagement s'est traduit, au plan international, par la souscription du Sénégal à la Déclaration Internationale du Millénaire et au plan national par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a impliqué tous les acteurs du développement.

Du fait de sa légitimité fondée sur processus participatif et consensuel, le DSRP sera le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs. Il servira de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement.

2.1. Caractéristiques de la pauvreté au Sénégal

Il résulte de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), que l'incidence de la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002 : la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi tombée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/2002, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs.

Au niveau ménage, l'incidence de pauvreté est passée de 61,4% (1994/95) à 48,5% (en 2001/2002), correspondant à une baisse relative de 16%, mais ces taux sont largement en dessous de l'incidence de pauvreté du point de vue de l'approche subjective basée sur la perception des chefs de ménage. En effet, les résultats de cette approche indiquent que 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % d'entre eux se déclarent même très pauvres.

La pauvreté est plus répandue au sein des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est des plus bas et son incidence augmente avec la taille du ménage. De manière générale, elle touche plus les femmes que les hommes, même si son incidence est plus faible parmi les ménages dirigés par une femme.

2.2. Déterminants de la pauvreté

De 1960 à 1993, la croissance annuelle moyenne de l'économie est estimée à environ 2,7 % par an, en dessous du taux de croissance démographique (2,9% l'an sur la période). Cette faible croissance s'est traduite par une baisse des revenus réels par tête et de l'emploi ainsi que par une augmentation des inégalités. Cette situation de crise économique et sociale a amené, le Sénégal et ses partenaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à réviser la parité de leur monnaie commune par rapport au franc français.

les performances économiques et financières enregistrées sur la période post crise restent encore insuffisantes pour réduire de façon plus significative la pauvreté en vue d'atteindre les

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de l'incidence de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Par ailleurs, sur le plan social, même si d'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif, avec notamment le redressement du taux brut de scolarisation (TBS), le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire. De plus, le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire, se situe à 39,1% (QUID, 2001).

La part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la santé continue de progresser. En effet, conformément aux objectifs intermédiaires retenus dans le premier DSRP, celle-ci est passée de 9,5% en 2003, à 9,8% en 2004 et 10% en 2005.

Toutefois l'accès aux services de santé reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. En effet, selon l'enquête ESAM II, seuls 57,4 % des populations sont à moins de 30 minutes d'un service de santé, avec une très forte disparité entre la capitale (Dakar) et les autres lieux de résidences.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, des résultats très satisfaisants ont été obtenus ces dernières années et malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions.

En milieu rural, le taux d'accès raisonnable à l'eau potable a connu une progression de 56% (en 2000) à 64% en 2004. Les consommations spécifiques sont encore très faibles. Les usagers des bornes-fontaines qui représentent 35% des ménages ruraux consomment à peine 20 l/j/pers. Par ailleurs, des risques importants de rupture du service d'eau potable demeurent du fait de la fragilité de la gestion des forages motorisés, en dépit des bons résultats de la phase test de la réforme de la gestion des forages motorisés (REGFOR), qui restent à être généralisés à tout le pays.

En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2004, passant de 56 % à 57%. En milieu rural, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors que la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales.

Le taux de traitement des eaux usées est encore très insuffisant (19% en 2004) et le taux de dépollution n'était que de 13%. Il en résulte des problèmes environnementaux aigus liés aux déversements non contrôlés des boues de vidanges, dont sont d'abord victimes les ménages, souvent les plus pauvres, vivant à proximité des zones de dépôt. L'impact environnemental du rejet en mer des eaux usées non traitées de Dakar s'ajoute à ces effets négatifs.

3. Vision et Objectifs stratégiques

La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP établit un lien fort entre la croissance et l'obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, celui du capital économique et du capital humain comme devant aller de pair constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD.

Avec la poursuite des efforts actuels et la détermination des autorités à réaliser une profonde transformation des structures socio-économiques du pays, le Sénégal sera, en 2015, un pays doté d'infrastructures sociales de base et de proximité qui garantissent aux ménages urbains et ruraux leurs droits fondamentaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation de qualité, aux services énergétiques, aux services de santé de qualité, à la mobilité et aux infrastructures marchandes ainsi qu'à la sécurité. La quasi-totalité des Sénégalais seront

des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents, gérer leur vie et la santé de leur famille, participer à la vie politique, culturelle et scientifique de la nation. Enfin d'ici 2015, le gap numérique entre le Sénégal et les autres pays développés sera fortement réduit et l'accès au TIC sera généralisé et fera partie de la culture des Sénégalaises et Sénégalais notamment dans les domaines de l'accès aux connaissances et à l'information à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

C'est sur la base de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, que le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Le but de cette stratégie est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période, (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations (iii) protégeant les populations en particulier les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines, (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

À court terme et sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira également de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux pour atteindre les OMD en 2015.

4. Stratégies de lutte contre la pauvreté

L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal montre que la forte croissance nécessaire pour réduire de manière durable la pauvreté nécessite au préalable un cadre macroéconomique sain et une gestion saine et transparente des ressources publiques qui passe par une bonne gouvernance économique et judiciaire. Cette croissance n'est cependant pas suffisante pour atteindre les objectifs, si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités de revenus et des discriminations dans l'accès aux services sociaux entre milieu rural et urbain, le renforcement du capital humain, le renforcement de la décentralisation et la participation des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies. Par ailleurs, les événements vécus ces dernières années ont montré que les acquis en matière de croissance et de renforcement du capital humain sont souvent remis en cause du fait de l'occurrence de chocs de diverses natures (catastrophes, accidents) et d'absence de protection contre les risques sociaux. Pour prendre en charge de manière harmonieuse et cohérente ces différents défis, le Sénégal a retenu une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : (i) la création de richesses, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale et prévention et gestion des risques et catastrophes et (iv) la gouvernance et développement décentralisé et participatif.

4.1 Création de richesses : pour une croissance pro pauvre

La stratégie de création de richesses reposera sur une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté. Il sera ainsi recherché : (i) une croissance soutenue par des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieux rural et urbain et (ii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Dans l'optique de renforcer le caractère inclusif de la croissance, le Gouvernement a identifié des activités ou domaines d'activités prioritaires dans les secteurs suivants : (i) secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique,

transports, artisanat; (ii) micro finance et entrepreneuriat féminin, (iii) PME/PMI et agro-industrie (iv) toute opportunité de développement des initiatives privées génératrices d'emplois dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, TIC) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les interactions sectorielles et la répartition spatiale de la population active ainsi que de la pauvreté, doivent pousser le Sénégal à axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités, en priorité, sur le relèvement de la productivité de l'agriculture notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les dispositions (mesures fiscales, institutionnelles, infrastructures physiques, encadrement et formation, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) seront-elles prises pour favoriser le développement d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. À cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés.

En somme, l'axe création de richesses sera basée sur un cadrage macroéconomique pour la période 2006-2010 et axé autour de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et de différentes politiques sectorielles et multisectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, d'un ensemble de mesures d'accompagnement.

4.2. Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports.

La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la santé. En effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

Education - formation

Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en œuvre du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme éducation pour Tous (EPT), autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2010. A ce titre, l'État veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des

adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales.

Santé et nutrition

Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur reste de la santé caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services. Le personnel de santé est mal réparti sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées, peu motivé à exercer ses activités en dépit des efforts du Gouvernement.

Pour lever ces contraintes tout en renforçant les acquis, le Gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) qui va couvrir la période 2004-2008.

Les objectifs sectoriels déclinés dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) sont en parfaite cohérence avec les OMD. Il s'agit en effet de réduire la mortalité maternelle, de réduire la mortalité infantile, et de maîtriser la fécondité. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la première phase du Plan national de Développement sanitaire (PNDS), avaient pour objectifs de «promouvoir l'accès aux services socio sanitaires pour les populations pauvres» à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

En ce qui concerne la nutrition, l'État poursuivra la mise en œuvre d'une politique de nutrition multisectorielle en vue d'améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants. Cette politique vise à (i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants 0-5 ans ; (ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et l'avitaminose A ; (iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive ; (iv) assurer une disponibilité et un accès durable à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes pour toute la population. Ces objectifs seront poursuivis à travers le Programme de Renforcement de la Nutrition (2002-2015). Ce programme a permis dans sa première phase de toucher 20% des enfants âgés de moins de 5 ans, et de tester avec succès des expériences ayant permis une réduction significative de la prévalence de la malnutrition et une amélioration générale de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes.

Accès l'eau potable

Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable une priorité pour la réduction de la pauvreté. Cette priorité s'est traduite dans le plan d'actions du DSRP (2003-2005). Pour renforcer les acquis et inscrire les objectifs dans une perspective globale et à long terme, le Gouvernement a élaboré en 2005, le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), à travers lequel, les objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'eau seront mis en œuvre.

La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine, (ii) l'intensification du développement de l'hydraulique rurale, (iii) la responsabilisation et la participation accrue des acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé), (iv) une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement, énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures, (v) la gestion rigoureuse des ressources en eau, (vi) mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.

Accès à l'assainissement

L'assainissement est au centre des préoccupations du Gouvernement du Sénégal et constitue une cible retenue par la communauté internationale pour l'atteinte des OMD. C'est à ce titre qu'il constitue une des composantes du Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), élaboré en 2005. Aussi, les objectifs prioritaires retenus visent à porter (i) le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % (2004) à 59 % (2015) et (ii) le taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7 (2002) à 78 % (2015). Les taux d'accès attendus, à l'horizon 2015, sont de 85 % à Dakar, 72 % dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis.

Les actions et mesures envisagées contribueront à l'atteinte des objectifs suivants : (a) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta ; (b) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales ; (c) améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides ; (d) changer positivement les attitudes et comportements des populations ; (e) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en œuvre des réformes dites de deuxième génération. Par ailleurs, de nouveaux programmes d'accès à l'assainissement ciblés sur les ménages les plus pauvres seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des programmes de branchements subventionnés.

Capital naturel, habitat et cadre de vie

Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. C'est pourquoi, un soin particulier a été apporté à la définition de la stratégie du secteur. Celle-ci est articulée autour de la protection et de la régénération des ressources fragiles ainsi que la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif.

4.3 Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes

Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires). Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

Pour atteindre les objectifs assignés à la SNPS, des actions et mesures seront mises en œuvre à travers quatre (4) composantes : (i) la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes et (iv) la protection sociale des groupes vulnérables.

4.4 Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés.

Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique

Pour relever les défis d'une administration de qualité, le Gouvernement compte poursuivre une politique qui vise l'efficacité dans la gestion économique et sociale. A cet égard, il s'agit de la rationalisation des structures administratives, le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation, le contrôle de la qualité des services rendus aux usagers, la modernisation de la gestion des ressources humaines, etc.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics, l'État poursuivra la mise en œuvre des plans d'actions CFAA et CPAR.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, des efforts ont été faits avec la mise en place d'un cadre de lutte contre le blanchissement des capitaux conformément à la directive communautaire et la mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence. Ces initiatives constituent des avancées notables qu'il convient de consolider et de renforcer. A cet égard, il s'agira d'intensifier la lutte contre la corruption en renforçant l'indépendance de la justice et son accessibilité et en recherchant une plus grande qualité des services publics qui donnent aux usagers une place centrale.

Développement local et décentralisation

Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.

Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté, l'État s'attachera à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours et s'appuiera sur le programme national de développement local (PNDL) qui sera le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau décentralisé.

Développement des pôles secondaires

Le Sénégal compte un peu plus d'une soixantaine de villes à la faveur des dernières vagues de communalisation entamée depuis la fin des années quatre vingt dix dans le cadre de la consolidation de la décentralisation. Ces villes présentent, cependant, une très faible productivité et ne polarisent leur hinterland qu'à partir de leur fonction administrative. Ainsi, le rôle d'articulation des espaces économiques qu'elles sont sensées polariser est presque insignifiant.

Dans le sens de la redynamisation des espaces et des économies rurales, la création de villes secondaires stratégiques et l'équipement des villages-centres constituent des actions importantes pour accroître les possibilités de valorisation des produits en provenance de ces espaces et garantir l'accès aux services sociaux de base et une urbanisation de qualité. À cet égard, les objectifs poursuivis visent à assurer un développement harmonieux, par la promotion du développement à la base et en inversant les tendances actuelles de concentration des équipements et des activités vers la frange ouest du pays.

5. Mise en œuvre et financement de la stratégie

Les premières années de mise en œuvre du DSRP ont permis de mettre en place et de tester un dispositif participatif de pilotage et de suivi de la stratégie. Cela a permis de créer une dynamique de collaboration et de dialogue sur les politiques publiques entre les différents acteurs.

Cette mise en œuvre sera régie par les principaux principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.

Depuis 2002, le DSRP est devenu le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement, et des programmes d'investissement et des contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté.

Les programmes sectoriels et multisectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs (état, secteur privé, collectivités locales, organisations de la société civile, partenaires au développement) qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs. À cet effet, les CDSMT serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaire. Après une phase test dans les secteurs de l'éducation, la santé, la justice et l'environnement, l'État étendra l'expérience des cadres de dépenses publiques à moyen terme (CDMT) aux autres secteurs d'ici 2010. En attendant la généralisation de ces CDMT, des Plans d'Opérations sectoriels (POS) et des Plans d'Opérations régionaux (POR) serviront de cadre de programmation opérationnelle pour les ministères et les régions.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 76 milliards en 2006, 298 milliards en 2007, 457 milliards en 2008, 437 milliards en 2009 et 554 milliards en 2010.

Les charges de fonctionnement additionnelles occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 16 milliards, 28 milliards, 27 milliards, 35 milliards et 39 milliards respectivement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010.

Le financement de la stratégie se fera à partir de la contribution de l'État, des ressources issues de l'annulation de la dette, de l'apport des partenaires au développement et diverses contributions (secteur privé, populations,...).